



PEP-AP0022 ed1

Emetteur : Valérie Michel  
Approbateur : Skander Hassayoune

Création : 30 avril 2019  
Dernière modification : 13 juin 2019

**PEP-AP0022-ed1-FR-2019 14 05**

## **Procédure de revue critique d'outils de type configurateur ou calculateur**

Ce document a pour objectif de décrire le processus concernant les opérations de revue critique à effectuer pour assurer la conformité d'un outil de type configurateur ou calculateur aux exigences du Programme.

La revue critique est assurée par un vérificateur indépendant habilité par le Programme PEP ecopassport®, à jour de son habilitation. Ce vérificateur peut être interne ou externe à l'organisation qui sollicite une revue critique, mais doit être indépendant du processus de réalisation de l'outil à vérifier.

Cette procédure ne s'applique pas aux documents déposés avec un PEP ayant fait l'objet d'une vérification par un vérificateur habilité (par exemple : fichier Excel d'extrapolation).

Le rôle du vérificateur est de s'assurer que :

- L'outil permet une agrégation et un paramétrage de déclarations environnementales en conformité avec les spécifications du PCR du programme « Règles de rédaction des PEP » ainsi que des PSR ad hoc,
- Le périmètre renseigné par l'outil est bien conforme au périmètre déclaré,
- La méthode utilisée est cohérente et pertinente à savoir : la compilation et le paramétrage des données des équipements sont pertinents et cohérents tant en terme de respects des PSR amont que des attendus aval,
- Les hypothèses sont objectives, pertinentes et documentées,
- Les données techniques collectées et modélisées sont appropriées, documentées, fiables et raisonnables (quantitatifs, correspondances techniques, ...),
- Le calcul des indicateurs environnementaux issus de l'outil est documenté, juste et conforme aux exigences du référentiel prescripteur (E+C-, RE2020 par exemple) et PEP ecopassport®,
- Les résultats issus de l'outil sont en accord avec les objectifs initiaux et les limitations du périmètre de l'outil,
- L'outil et ses résultats sont correctement documentés,

**PEP-AP0022-ed1-FR-2019 14 05**

page : 1/6



- Les livrables issus de l'outil sont conformes au cahier des charges initial : format, compatibilité avec les autres systèmes et référentiels.

## 1) Définition

**Déclaration individuelle** : Déclaration environnementale portant sur un ou plusieurs produits d'une même famille environnementale homogène mis sur le marché par le même responsable de la mise sur le marché.

**Déclaration environnementale collective** : Déclaration environnementale portant sur un « produit-type » représentant des produits similaires mis sur le marché par différents responsables de la mise sur le marché.

**Configurateur** : Outil permettant l'édition d'une déclaration environnementale paramétrée et éditée à partir d'une déclaration individuelle ou collective vérifiée par le programme. Cette configuration est effectuée selon :

- Un socle de données secondaires fixes,
- Le paramétrage de données d'entrées définies (données primaires) dans le respect des règles d'extrapolation de la déclaration environnementale initiale,
- Le cadre de validité de la déclaration environnementale initiale.

Note : tout PEP individuel (ou collectif) issu d'un configurateur ayant fait l'objet d'une revue critique, devra faire l'objet d'une vérification selon la procédure PEP-AP0002-ed4-FR-2016 05 13.

**Calculateur** : Outil permettant le paramétrage et l'agrégation de différentes déclarations environnementales issues d'un même référentiel (exemple : PCR ed.3) ou données environnementales (MDEGD par exemple) de périmètres compatibles afin de modéliser un système technique.

**Système technique** : ensemble d'équipements permettant d'assurer une ou plusieurs fonctions définies.

## 2) Revue critique

Le vérificateur fournit 3 documents à l'organisation qui l'a sollicité :

a) Un référentiel de revue critique définissant :

- L'objectif et périmètre de l'outil (par exemple lot X du référentiel E+/C-),
- Le champ de validité,
- Le référentiel de conformité (par exemple référentiel E+C-),



- b) Un rapport de revue critique. Ce rapport mentionne :
- L'objectif et le champ de validité de l'outil,
  - La check-list des points de revue critique,
  - La conformité ou non-conformité à chacun des points énumérés,
  - Les remarques et points d'amélioration éventuels,

Le rapport de revue critique est un document confidentiel, disponible sur demande auprès de l'organisation qui publie l'outil. Ce rapport inclut une check-list des points de revue critique, qui est le reflet des échanges entre l'organisation déposante de l'outil et le vérificateur. Il reprend l'ensemble des points de validation nécessaires à la publication de l'outil, les commentaires du vérificateur et les réponses apportées par l'organisation.

- c) Une déclaration de conformité.

La déclaration de conformité est un document accessible au niveau du Programme PEP Ecopassport®. Elle atteste de la conformité de l'outil vis-à-vis du programme et du référentiel de revue critique. Elle est disponible en annexe de la présente procédure.

### 3) Check-list de revue critique de l'outil

1. Vérification de la validité et de l'enregistrement du (des) PEPs collectif(s) et/ou individuel(s) servant de base à l'outil
2. Revue de cohérence de la conception de l'outil :
  - a) Identification des objectifs de l'outil et validation de leur adéquation avec les règles générales du programme,
  - b) Revue du cahier des charges et de l'adéquation de l'architecture globale de l'outil avec ce dernier,
  - c) Vérification du périmètre de l'outil et de son adéquation avec les objectifs de l'outil,
  - d) Contrôle de l'adéquation du périmètre avec l'ensemble de possibilité de paramétrage envisagé,
  - e) Validation de la méthode d'agrégation des déclarations environnementales et/ou données environnementales et de leur paramétrage,
  - f) Validation de l'algorithme de calcul.
3. Test de l'outil :
  - a) Vérification de la conformité au cahier des charges
  - b) Vérification fonctionnelle :
    - Validité et bon traitement des données d'entrée : fonctions de blocage des paramètres, contrôle de la donnée d'entrée (valeur numérique, encadrement min-max)
    - Vérification de la validité des calculs
    - Traçabilité des données d'entrée, des hypothèses et des résultats obtenus



- Vérification du contenu des rapports exportés :
    - Exemple : rapport .pdf et .csv (cohérence avec les résultats affichés dans l’outil),
    - Présence des informations requises (y compris les données autres que les données environnementales),
    - Verrouillage des champs variables,
    - Traçabilité du paramétrage produit dans les parties adaptées du PEP.
4. Tests par échantillonnages :
- a) Application du protocole de tests en fonction de la diversité des applications, de la variabilité des résultats

#### **4) Statut et habilitation du vérificateur**

Le vérificateur doit être indépendant, c'est-à-dire qu'il ne doit avoir été impliqué dans la réalisation de l'outil à vérifier. Le vérificateur devra également être un acteur indépendant du responsable de la mise sur le marché des produits pour lesquels l'outil est établi. Le vérificateur est habilité par le Programme conformément à la « Procédure d'habilitation des vérificateurs » (PEP-AP0003). Son nom doit donc figurer sur la liste des personnes habilitées par le Programme. Cette liste est rendue publique par le Programme, via le document « Liste des vérificateurs habilités » (PEP-AP0006).

#### **5) Confidentialité**

Le vérificateur est tenu à confidentialité. Dans le cadre de sa mission, il s'engage à ne pas diffuser les informations auxquelles il aura eu accès.





## DECLARATION DE CONFORMITE PEP ecopassport pour les outils de type configurateur ou calculateur

Dans le cadre de la revue critique de l'outil :

Configurateur

Calculateur

(cocher la case correspondante)

Portant la dénomination :

Diffusé par : (nom)

(adresse)

Date édition :

M/Mme (indiquer Nom, prénom et organisme) titulaire de l'habilitation de vérificateur  
numéro déclare :

- avoir exercé les opérations de revue critique en toute indépendance.
- conforme le calculateur/configurateur :
  - aux objectifs suivants :
    - 
    -

au référentiel de revue critique établi par conformément à la procédure  
**PEP-AP0022-ed1-FR-2019 14 05** « Procédure de revue critique d'outil de type configurateur ou  
calculateur »

- conforme les résultats issus du calculateur aux « Règles de rédaction : PCR du  
Programme PEP ecopassport » en vigueur (réf. indice ) et aux règles  
spécifiques sectorielles (ref indice )

Date :

**PEP-AP0022-ed1-FR-2019 14 05**

page : 5/6



Signature :

